



## ***II FAUT UNE MONNAIE BILINGUE AU CANADA BILINGUE LA BILINGUISATION DES SIGNES MONÉTAIRES CANADIENS***

### **Introduction**

Au Canada, le retrait des mots unilingues anglais de certaines pièces de monnaie et l'introduction de billets de banque gouvernementaux bilingues en 1935/1937 ont marqué une étape importante dans la bilinguisation progressive des documents et des services fédéraux. Fruit d'une revendication de l'opinion francophone remontant à 1903, cette évolution a été obtenue au terme de débats houleux que l'historien Robert Talbot a résumés et mis en contexte dans sa thèse de doctorat de 2014 sur les relations entre anglophones et francophones pendant l'entre-deux-guerres<sup>1</sup>. En complément de ce travail, nous proposons ici un exposé détaillé du traitement de cette bilinguisation des signes monétaires dans la presse canadienne-française des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle.

### **Premiers débats**

Les billets de banque émis par le gouvernement canadien ont été unilingues anglais jusqu'en 1935, tout comme certaines pièces de monnaie jusqu'en 1937. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les francophones ne se formalisaient pas de cette absence de français. Comme le souligne Guy Rocher, « les Canadiens français acceptaient comme un fait irréversible l'unilinguisme anglais des institutions publiques fédérales »<sup>2</sup>. Plus précisément, ils s'accommodaient de leur rattachement à l'Empire britannique présenté comme un espace de liberté dans lequel plusieurs nationalités pouvaient coexister et collaborer sous une même couronne<sup>3</sup>. Dans le cadre de cet impérialisme inclusif, anglophones et francophones ne voyaient pas de contradiction entre la reconnaissance de l'anglais comme langue impériale et la libre utilisation des autres langues maternelles parlées par les populations réunies au sein de l'Empire, comme le français au Canada et à l'île Maurice.

Cependant, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une partie de l'opinion canadienne-anglaise a adhéré à un nouvel impérialisme fondé sur la supériorité de la « race anglo-saxonne ». Inspiré du darwinisme social et propagé notamment par les loges orangistes, cet impérialisme idéologique faisait de la britannicité ethnoculturelle une composante essentielle du nationalisme canadien et favorisait « un modèle national unitaire fondé sur l'homogénéité linguistique en prônant l'assimilation à la langue et à la culture anglaises »<sup>4</sup>. En réaction, une partie de l'opinion canadienne-française s'est détournée de l'Empire britannique et a jeté les bases d'un nationalisme canadien axé sur l'autonomie du pays et l'égalité des deux peuples fondateurs. Formulé notamment par Henri Bourassa et Armand Lavergne, ce nationalisme a fait du bilinguisme un de ses principaux chevaux de bataille, conférant une dimension identitaire à la question linguistique.

Cette nouvelle sensibilité aux enjeux linguistiques a ouvert le débat sur la bilinguisation des signes monétaires canadiens. En juillet 1903, à la Chambre des communes, le député Israël Tarte, qui venait de rompre avec le gouvernement libéral de Wilfrid Laurier, a exprimé l'avis que puisque tous les documents parlementaires devaient être imprimés dans les deux langues, il serait juste que les billets de banque « soient imprimés partie en français et partie en anglais ». Le député libéral Charles Marcil a opiné que la question était « plutôt du domaine du sentiment que de celui des choses pratiques » et le ministre des Finances William Fielding a servi une réponse dilatoire en indiquant qu'il donnerait toute son attention aux avis que les députés pourraient émettre à ce propos<sup>5</sup>.

En 1905, Tarte s'est retiré de la politique et c'est le député conservateur nationaliste Eugène Paquet qui a demandé au gouvernement pourquoi les billets de banque n'étaient pas imprimés dans les deux langues officielles du pays. Fielding lui a répondu que ni la constitution de 1867 ni aucune loi ne faisaient mention de la nécessité d'imprimer les billets de banque dans les deux langues et qu'il ne voyait pas pourquoi le gouvernement changerait la coutume qui existait depuis la création du système monétaire canadien<sup>6</sup>.

Cette interpellation de Paquet a été relayée dans la presse nationaliste. Dans son journal *La Vérité*, Omer Héroux a fait valoir qu'il n'y avait pas de raison pour que les monnaies canadiennes ne portent pas d'inscriptions dans les deux langues. « C'est une question de dignité, et c'est aussi une question d'utilité nationale. Il n'est pas un pays officiellement bilingue où l'une des deux races laisse ainsi maltrater sa langue »<sup>7</sup>. Le notaire Alphonse Huard a repris l'argument dans son journal *La Libre Parole*, en soulignant que le système des monnaies bilingues était en vigueur dans plusieurs pays européens habités par des peuples différents et que personne ne s'en plaignait. De fait, en Belgique, la bilinguisation des signes monétaires avait commencé dès 1886. Huard appelait ainsi les députés nationalistes à provoquer un débat sur cette question : « Debout, Bourassa, Paquet, Lavergne ! D'autres vous suivront et vous appuieront.<sup>8</sup> »

Le débat a été lancé en février 1907<sup>9</sup> par Lavergne, alors député indépendant de Montmagny, qui a déposé à la Chambre des communes un projet de résolution demandant que la langue française soit mise sur un pied de parfaite égalité avec l'anglais dans toutes les matières d'intérêt public, notamment dans la frappe des monnaies. D'entrée de jeu, Lavergne a soutenu que « c'est sur l'égalité des races que fut fondée la confédération canadienne ; c'est la reconnaissance de ce principe qui, en 1867, détermina l'union des deux races prédominantes du Canada ». Il en découlait que, suivant l'esprit de la constitution, les deux langues devaient jouir des mêmes droits et des mêmes priviléges. Le député conservateur orangiste ontarien Thomas Sproule a objecté que le Canada était un pays anglais et qu'il fallait s'en tenir à la lettre de l'article 133 de la constitution qui limitait l'utilisation officielle du français aux débats et documents parlementaires, aux lois et aux tribunaux fédéraux et québécois. Adoptant l'attitude mitoyenne prudente qui sera souvent celle des gouvernements fédéraux successifs, Laurier a opiné que les francophones avaient leurs droits et devaient s'en prévaloir quand c'était dans leur intérêt, mais qu'il ne fallait pas « outrer les choses et insister pour qu'en toutes circonstances, le français soit utilisé ».



*Israël Tarte*



*Armand Lavergne*

Durant l'année qui a suivi, Bourassa et Lavergne ont quitté la Chambre des communes pour se faire élire à l'Assemblée législative du Québec, et le débat entourant la bilinguisation des services et des documents fédéraux est retombé, faute de protagonistes. Partisans et opposants du bilinguisme avaient néanmoins posé les termes de leurs futurs affrontements, avec un parti conservateur tiraillé entre son aile orangiste anglophone et son aile nationaliste francophone, et un parti libéral ouvert en principe au bilinguisme, mais circonspect quant à l'opportunité politique de pousser sa mise en œuvre.

### **Le sou bilingue**

Durant les deux décennies qui ont suivi, le combat pour la bilinguisation des documents fédéraux s'est surtout concentré sur le front des timbres. Une longue campagne de pression mobilisant les journaux nationalistes, comme *Le Devoir* fondé à Montréal en 1910 et *Le Droit* fondé à Ottawa en 1913, et des groupements comme l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC) fondée en 1904, a abouti à la bilinguisation des timbres d'accise en 1923, puis des timbres-poste entre 1927 et 1930.

La bilinguisation des signes monétaires n'a pas pour autant été oubliée. En plus d'être associée à la revendication générale touchant les timbres, elle a été l'objet d'une demande spécifique en 1919, quand la nouvelle a filtré que le gouvernement conservateur au pouvoir depuis 1911 avait l'intention de remplacer les pièces d'un cent d'un pouce de diamètre émises depuis 1858 et portant l'inscription unilingue ONE CENT par des pièces plus petites ornées d'un nouveau dessin au revers. Une campagne s'est aussitôt mise en place pour obtenir que la nouvelle pièce soit bilingue. Tant les milieux d'affaires que les syndicats ont mis l'épaule à la roue. Par exemple, la Chambre de commerce de Montréal a adopté une résolution enjoignant le gouvernement à « mettre une inscription bilingue sur la nouvelle pièce d'un cent »<sup>10</sup>. De son côté, l'Association ouvrière catholique de Hull priait le ministre des Finances de « faire frapper le nouveau sou canadien dans les deux langues officielles du pays »<sup>11</sup>.



On notera l'utilisation concurrente des mots « cent » et « sou » pour désigner l'unité divisionnaire de la monnaie canadienne. Appelée légalement « cent » en anglais et « centin » en français en 1859, cette unité monétaire était devenue officiellement « cent » dans les deux langues en 1907, ce qui avait rendu techniquement bilingues les autres pièces de monnaie portant la légende 5 CENTS, 10 CENTS, 25 CENTS et 50 CENTS. Cependant, cette appellation n'était pas universellement acceptée par les francophones, et la Société du parler français, fondée à Québec en 1902, recommandait depuis 1908 de suivre l'usage populaire en employant plutôt le mot « sou », nom d'une ancienne monnaie française utilisée au Canada dont la valeur était passée par décret de 0,8 cent à un cent en 1870<sup>12</sup>.

Si les francophones étaient partagés quant à l'acceptabilité du mot « cent », le journal anglophone *Quebec Chronicle* ne répugnait pas à l'utilisation de « sou » en français. En janvier 1919, il recommandait que la nouvelle pièce de monnaie porte la légende ONE CENT UN SOU. Estimant que la réclamation d'un sou bilingue était à la fois juste et praticable, il appelait à la bilinguisation de l'ensemble des signes monétaires émis par le gouvernement<sup>13</sup>. Cette prise de position a valu au *Chronicle* les félicitations d'Eugène L'Heureux, secrétaire de la Chambre de commerce de Chicoutimi et éditorialiste du *Progrès du Saguenay*, qui voyait là « un bon pas dans la voie de la bonne entente »<sup>14</sup>, en référence au mouvement créé pour apaiser les tensions que la guerre mondiale et l'interdiction de l'enseignement en français en Ontario avaient exacerbées entre les deux communautés linguistiques du pays.

La campagne en faveur du sou bilingue ne faisait toutefois pas l'unanimité. Ainsi, Edward Harper Wade, marchand de bois à Saint-Romuald, la jugeait contre-productive parce qu'elle était de nature à conforter les anglophones dans leur crainte non fondée d'une volonté des Canadiens français de conquérir l'Ontario et l'Ouest canadien, retardant ainsi l'acceptation d'une présence francophone à l'extérieur du Québec dans un esprit d'ouverture authentiquement britannique<sup>15</sup>. De son côté, le correspondant canadien du *Saturday Review* de Londres a évoqué l'affaire du sou bilingue dans un article critique envers le catholicisme et les Canadiens français. Louis-Alexandre Taschereau, qui allait bientôt devenir premier ministre du Québec, a réfuté cet article tout en suggérant aux francophones de cesser de s'agiter pour une question aussi triviale, amenant l'auteur nationaliste Joseph-Albert Foisy à répliquer qu'il n'y avait pas lieu de blâmer les Canadiens français de revendiquer les droits de leur langue<sup>16</sup>.

Après un an d'accalmie, le débat a été relancé en mars 1920, quand le député libéral Pierre-François Casgrain a demandé au gouvernement s'il avait l'intention d'émettre des timbres, des pièces de monnaie et des billets de banque bilingues, ce à quoi on lui a simplement répondu qu'on n'entendait rien changer à la coutume suivie jusqu'à maintenant<sup>17</sup>. Dans la foulée, le comité central de l'ACJC a adressé au ministre des Finances une lettre lui demandant « de respecter les deux langues officielles du pays à l'occasion de la frappe de la nouvelle pièce d'un sou (« cent ») » ; la lettre rappelait qu'il existait des monnaies multilingues dans de nombreux pays, y compris dans l'Inde britannique<sup>18</sup>. Tous ces efforts ont cependant été vains, et l'arrêté en conseil du 11 mai précisait que le revers du nouveau cent de bronze porterait l'inscription ONE CENT<sup>19</sup>, amenant *Le Droit* à déplorer que « malgré les demandes qui viennent de toutes parts, le gouvernement ne veut pas entendre parler d'une monnaie bilingue »<sup>20</sup>.

### Des pièces aux billets

En mars 1921, échaudés par l'échec de la campagne en faveur du sou bilingue, les francophones n'ont pas réagi à l'annonce que la nouvelle pièce de 5 cents en nickel porterait la légende unilingue anglaise FIVE 5 CENTS. La Confédération des travailleurs catholiques du Canada a néanmoins adopté une résolution en faveur de la monnaie bilingue en septembre<sup>21</sup> et, en décembre, l'élection du gouvernement libéral de Mackenzie King, qui s'appuyait sur une forte députation québécoise, a fait naître l'espoir d'un déblocage du dossier de la bilinguisation des documents fédéraux. En 1923, dans la revue de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM), l'avocat R.-Gilles Mousseau proposait de profiter de l'occasion pour lancer une mobilisation populaire en faveur des timbres et des signes monétaires bilingues<sup>22</sup>.

Cette mobilisation a toutefois porté essentiellement sur les timbres, et ce n'est qu'une fois les timbres d'usage courant bilinguisés à l'automne 1928 que les revendications se sont retournées vers la monnaie. Fin décembre, l'éditorialiste du *Droit* Charles Gautier demandait : « nous avons le timbre bilingue : pourquoi n'aurions-nous pas la monnaie bilingue ? ». Délaissez pour l'instant les pièces de monnaie, il recommandait d'axer les réclamations sur les billets de banque, dont l'échéance prochaine du contrat d'impression créait une opportunité de remplacer les modèles unilingues anglais alors en circulation<sup>23</sup>.

L'article du *Droit* a eu un large écho dans la presse francophone. Reprenant la technique de la campagne d'opinion qui avait fait ses preuves avec les timbres, les milieux associatifs ont commencé à adopter des résolutions demandant au ministre des Finances de bilinguiser les billets de banque émis par le Dominion. C'était notamment le cas de l'ACJC, de l'Association catholique des voyageurs de commerce, de l'Association des instituteurs catholiques et des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, dont les lettres ouvertes ont inondé les journaux pendant les premiers mois de 1929.

Cette campagne n'a cependant pas eu l'effet escompté. Le Canada anglais était certes de moins en moins réfractaire à un certain bilinguisme, comme l'illustre l'abrogation du règlement ontarien interdisant l'enseignement en français en 1927, mais l'orangisme restait

assez puissant pour que le premier ministre s'inquiète des conséquences de la bilinguisation sur sa popularité auprès d'une partie de l'électorat anglophone. Par exemple, en Saskatchewan, cette mouvance anticatholique et antifrançaise, qui dominait le parti conservateur provincial, dénonçait les timbres bilingues comme un outil d'un complot des catholiques québécois pour prendre le contrôle du Canada<sup>24</sup>. Cette réaction négative a ébranlé la confiance de King, qui s'est demandé s'il n'avait pas agi trop vite en autorisant les timbres bilingues<sup>25</sup>. Il n'était donc pas question d'étendre le bilinguisme à la monnaie. En mai 1929, le ministre des Finances James Robb, pourtant député au Québec, a opposé une fin de non-recevoir aux demandes de bilinguisation des billets de banque, en prétextant qu'elles n'étaient pas assez nombreuses, alors qu'il avait pourtant reçu près de 350 pétitions provenant de cinq provinces<sup>26</sup>. En novembre, son successeur Charles Dunning était d'autant moins enclin à aller dans le sens du bilinguisme que les timbres bilingues avaient contribué à la défaite électorale du gouvernement libéral qu'il dirigeait en Saskatchewan. Dans ce contexte, le mouvement en faveur de la monnaie bilingue s'est essoufflé et le contrat d'impression des billets a été renouvelé pour cinq ans sans changement de design.

### **Joutes politiques sur fond de crise économique**

En 1930, l'effondrement de l'économie a relégué la question de la langue de la monnaie assez loin au rang des priorités de la majorité des Canadiens, tant francophones qu'anglophones. Comme Henri Bourassa le dirait bientôt, « l'agriculteur, l'ouvrier, l'homme d'affaires de Québec sont prêts à accepter tous les dollars qu'ils peuvent gagner, qu'ils soient imprimés en français, en anglais, en chinois ou autrement »<sup>27</sup>. Pourtant, c'est au cœur de la dépression économique que le Canada allait se doter d'une monnaie bilingue.

Première conséquence de la crise, les libéraux ont été défait par les conservateurs de Richard Bennett, dont le gouvernement s'appuyait sur une députation où voisinaient des orangistes de la Saskatchewan et des nationalistes du Québec, parmi lesquels Armand Lavergne qui revenait en politique fédérale. Nommé vice-président de la Chambre des communes, Lavergne a profité de l'étude d'une résolution visant la transformation de la succursale canadienne de la Monnaie royale de Londres en Monnaie royale canadienne pour tenter de relancer le débat sur la monnaie bilingue en juin 1931<sup>28</sup>. Son intervention n'a toutefois pas eu de suite. Soucieux de préserver ses appuis auprès d'un électorat hétéroclite, Bennett avait consenti au maintien des timbres bilingues, mais il avait encore moins de raisons que son prédécesseur d'étendre la bilinguisation aux signes monétaires.

Détail significatif, le projet de Lavergne avait reçu l'appui d'Ian Mackenzie, député libéral de Vancouver. Confirmant la propension des partis fédéraux à promouvoir le bilinguisme dans l'opposition quitte à temporiser une fois au pouvoir, les libéraux se sont soudain mués en ardents défenseurs de la monnaie bilingue. En février 1932, le député libéral de Bellechasse Oscar Boulanger, partisan de longue date de la bilinguisation, a inscrit au feuilleton de la Chambre une résolution affirmant que « pour bien démontrer que la population du Canada est bilingue et que le pays a été fondé par deux grandes races, la monnaie du Canada devrait être frappée dans les deux langues officielles du Canada »<sup>29</sup>.



*Oscar Boulanger*

Dans la foulée de cette conversion des libéraux, les journaux associés à leur parti ont uni leur voix à celle de leurs confrères nationalistes pour réclamer une monnaie bilingue. Ainsi, *Le Soleil* de Québec a reproduit un article du *Droit* appuyant la résolution de Boulanger, tandis que *La Presse* de Montréal prenait les accents du *Devoir* dans un éditorial parlant d'une demande raisonnable pour une monnaie bilingue qui montrerait « que le peuple canadien est issu principalement des deux grandes civilisations anglaise et française, dont il continue les traditions sur cette partie du continent américain »<sup>30</sup>.

Alors qu'elle forgeait une alliance de circonstance entre libéraux et nationalistes, la motion Boulanger a reçu l'appui de Lavergne et plongé dans l'embarras les députés conservateurs francophones, qui ont demandé un vote libre sur cette question<sup>31</sup>. Voulant éviter un débat qui exposerait au grand jour la division du caucus ministériel sur un enjeu touchant l'identité canadienne, le gouvernement a invoqué un vice de procédure parlementaire pour rayer la résolution du feuilleton de la Chambre en mars<sup>32</sup>. Bennett lui-même a pris à part Boulanger pour tenter de le convaincre de retirer sa motion, en arguant que le Canada n'était pas un pays bilingue et que la constitution prescrivait seulement l'usage du français au Québec, au parlement d'Ottawa et devant les tribunaux fédéraux<sup>33</sup>. Avec la complicité de Lavergne, Boulanger est néanmoins revenu à la charge en mai, soutenu cette fois par les députés conservateurs Onésime Gagnon et John Sullivan qui représentait les Irlandais de Montréal. Dans une réponse dilatoire, le ministre des Finances a indiqué que la question de savoir s'il était désirable ou non de modifier la nature des billets du Dominion pourrait être étudiée à l'expiration du contrat d'impression en 1935<sup>34</sup>.

Face à cette volonté d'inertie du gouvernement, Boulanger a misé sur son statut de président de l'Ordre des Canadiens de naissance/*Native Sons of Canada* pour tenter de faire bouger les choses. Réunie en congrès à Québec en août, cette organisation fondée en 1921 pour promouvoir l'identité canadienne, qui regroupait des anglophones et des francophones libéraux et conservateurs, a entériné à l'unanimité la résolution présentée par Boulanger à la Chambre des communes<sup>35</sup>. Elle rejoignait ainsi l'ACJC et l'Association catholique des voyageurs de commerce, qui avaient repris du collier en faveur de la bilinguisation des signes monétaires<sup>36</sup>. Signe de la participation croissante des femmes au débat public, l'Association des anciennes élèves des couvents catholiques du Canada a demandé l'emploi des deux langues sur les pièces de monnaie et les billets de banque du pays, tandis que la *Ladies Orange Benevolent Association* s'associait aux cercles orangistes masculins pour s'opposer à l'adoption d'une monnaie bilingue<sup>37</sup>.



Pour soutenir la mobilisation de la société civile francophone, *Le Devoir* a repris une autre technique qui avait fait ses preuves dans le cadre du débat sur la bilinguisation des timbres-poste, en produisant et en mettant en vente pour 25¢ un tampon encreur en caoutchouc portant la légende IL FAUT UNE MONNAIE BILINGUE AU CANADA BILINGUE. Par ailleurs, la bilinguisation des pièces de monnaie et des billets de banque figurait parmi les revendications exprimées dans le manifeste des Jeune-Canada lancé par un groupe de

jeunes nationalistes montréalais lors d'une assemblée marquée par une allocution de Lavergne en décembre 1932<sup>38</sup>.

Dans ce contexte, Boulanger a relancé le débat avec la motion suivante, appuyée par une pétition recueillant de nombreuses signatures :

Considérant que les Canadiens de langue française constituent près d'un tiers de la population et ont toujours démontré leur attachement au trône et aux institutions britanniques ; Considérant que leur langue, l'une des plus usitées dans les relations internationales, est, avec leur culture et leurs traditions, l'un des éléments essentiels de la nationalité canadienne, établissant une caractéristique qui différencie et protège notre pays des dangers de l'américanisation ; Considérant que la pensée des pères de la confédération et le pacte fédératif exigent l'égalité des deux langues, anglaise et française ; En conséquence, cette Chambre est d'avis qu'afin de marquer plus clairement le caractère distinctif du peuple canadien et d'en mieux assurer la conservation, les monnaies, billets et bons de l'État devraient être ou frappés ou imprimés dans les deux langues officielles du pays<sup>39</sup>.

Cette motion a reçu l'appui du quotidien libéral *Ottawa Citizen*, ce qui a valu à ce journal les félicitations du nationaliste Olivar Asselin<sup>40</sup>. Boulanger l'a présentée à la Chambre en janvier 1933, en rappelant que le Canada était un pays bilingue de fait puisque le tiers de la population était francophone et que de nombreux États avaient des signes monétaires multilingues<sup>41</sup>. Le gouvernement a toutefois fait ajourner le débat, au grand dam de Lavergne alors absent d'Ottawa, qui a fait part de son mécontentement aux journaux<sup>42</sup>. Soumis à des pressions de plus en plus fortes de leurs électeurs, certains conservateurs francophones ont commencé à faire entendre des voix discordantes, comme le ministre Maurice Dupré qui a surpris en prenant fait et cause pour une monnaie bilingue<sup>43</sup>, mais ils devaient compter avec les pressions contraires des orangistes, et le dossier est resté paralysé pendant un an.

En janvier 1934, le député conservateur Joseph-Arthur Barrette a présenté une résolution demandant la formation d'un comité parlementaire bipartisane de 15 membres pour étudier la question de l'émission d'une monnaie bilingue<sup>44</sup>. Lors du dépôt de cette résolution en

février, Boulanger a répliqué avec un amendement demandant au gouvernement de « prendre immédiatement les moyens d'émettre une monnaie bilingue », en insistant sur le fait que le temps n'était plus aux enquêtes, mais à l'action. Cependant, comme l'année précédente, et malgré l'appui réitéré des conservateurs québécois Gagnon et Sullivan, une manœuvre procédurière pilotée par un député conservateur saskatchewanais a renvoyé le débat aux calendes grecques<sup>45</sup>. Un événement étranger à cette discussion allait toutefois rendre impossible d'échapper plus longtemps la question de la bilinguisation des billets de banque canadiens.

### Des billets bilingues ou biunilingues ?

En 1933, face au désordre financier résultant de la crise économique, le gouvernement a institué une commission royale sur la banque et la monnaie, qui a recommandé de doter le pays d'une banque centrale. Puisque l'émission du papier-monnaie allait être confiée à cette banque, le design des billets allait devoir être modifié et une décision allait devoir être prise sur la langue des légendes des nouveaux billets.

En février 1934, le ministre des Finances a déposé le projet de loi portant sur la création de la Banque du Canada. L'absence de mention de la langue des billets dans ce texte a fait craindre que le gouvernement ait l'intention de s'en tenir à l'unilinguisme anglais<sup>46</sup>. Le dossier étant désormais trop sensible pour être piloté par un député d'arrière-ban comme Boulanger, ce n'est nul autre qu'Ernest Lapointe, ancien ministre de la Justice et lieutenant québécois de King, qui s'en est saisi. Début juin, à l'étape de l'étude en comité du projet de loi, Lapointe a présenté un amendement spécifiant que « les billets devront être imprimés en anglais et en français ». Pris en étau entre certains députés conservateurs favorables à la proposition et d'autres de tendance orangiste qui ne voulaient rien savoir du français sur les billets, le ministre des Finances a trouvé un compromis en faisant plutôt adopter un sous-amendement stipulant que « les billets, soit en anglais, soit en français, devront être disponibles à la demande »<sup>47</sup>.



*Ernest Lapointe*

Par cette mesure, le gouvernement Bennett acceptait le principe de la présence du français sur les billets de la Banque du Canada, mais optait pour l'émission de deux séries distinctes de billets unilingues. En soi, cette solution ne contredisait pas la vision d'un nationaliste

canadien-français comme Lionel Groulx, qui prônait le développement séparé des deux communautés linguistiques en s'opposant au « bilinguisme intégral »<sup>48</sup>, dans la mesure où les francophones auraient accès à des billets français partout au pays. Or, si la formule retenue par le gouvernement obligeait la Banque du Canada à distribuer des billets dans les deux langues aux banques à charte qui en faisaient la demande pour les distribuer au public, elle ne forçait pas nécessairement ces banques à les offrir à leurs clients<sup>49</sup>. On pouvait donc s'attendre à ce que ces dernières diffusent les billets français essentiellement au Québec. C'est ce que redoutaient les nationalistes comme Dollard Dansereau, qui écrivait que les billets distincts consacreraient en fait le principe de la « réserve québécoise »<sup>50</sup>.

A priori, une formule qui accordait des billets français à la majorité des francophones sans froisser les francophobes n'était pas non plus pour déplaire à Mackenzie King. Ce dernier s'est néanmoins laissé convaincre de l'opportunité politique de réclamer des billets intégralement bilingues et a autorisé Lapointe à présenter un amendement en ce sens lors du débat en troisième lecture du projet de loi à la Chambre<sup>51</sup>. Dans le cadre de ce débat tenu le 22 juin, Lapointe a admis que l'émission de billets dans l'une ou l'autre langue proposée par le gouvernement était conforme à la constitution, mais argué que des billets bilingues seraient plus pratiques et éviteraient « que le Québec devienne plus français et que le reste du pays devienne plus anglais ». En réponse, Bennett a rappelé que Lapointe et les libéraux n'avaient pas proposé de monnaie bilingue quand ils étaient au pouvoir et mentionné que les documents parlementaires fédéraux avaient toujours été publiés séparément en anglais et en français sans que personne n'y trouve à redire. Il a aussi averti du danger de priver la majorité anglophone de ses droits constitutionnels en lui imposant des billets bilingues dont elle ne voulait pas. Prenant la défense de Lapointe, King a soutenu que les billets bilingues n'enfreindraient les droits de personne et qu'il s'agissait simplement de trouver la méthode qui saurait le mieux répondre aux besoins du pays et promouvoir l'harmonie entre les deux communautés linguistiques. Il a notamment souligné que même si les billets unilingues français étaient distribués surtout au Québec, ils circuleraient partout au pays et risqueraient d'être encore moins bien accueillis que des billets bilingues par le public dont Bennett voulait ménager les susceptibilités. Fort de sa majorité parlementaire, le gouvernement a fait adopter sa proposition ; quatre députés conservateurs dont Onésime Gagnon et Barrette ont rompu la ligne de parti pour voter en faveur de billets bilingues avec le soutien de Lavergne, tandis qu'un seul député libéral a voté contre l'amendement Lapointe<sup>52</sup>.

Début juillet, l'étude du projet de loi au Sénat a fait ressortir encore une fois les divisions au sein du parti ministériel. Le sénateur conservateur ontarien Horatio Hocken, qui avait mené la charge contre les timbres bilingues dans les années 1920, a soutenu que le français n'avait aucun droit au Canada et que les billets devraient rester unilingues anglais, tandis que son collègue québécois Thomas Chapais, éminent historien, insistait sur le progrès que constituait l'émission de billets dans les deux langues<sup>53</sup>. Cependant, malgré ces divergences de vues, les sénateurs conservateurs se sont rangés derrière le gouvernement et le projet de loi a été adopté.

Pris sous les feux croisés de la presse libérale et nationaliste qui les accusait d'avoir voté contre la monnaie bilingue, les conservateurs francophones se sont défendus d'avoir

sacrifié les intérêts du Canada français à l'autel de l'unité de leur parti. Dans un opuscule intitulé *La monnaie bilingue*, le ministre Alfred Duranleau trouvait pour le moins paradoxal que les conservateurs qui venaient d'obtenir des billets en français se fassent qualifier de traîtres par les libéraux qui avaient opposé une fin de non-recevoir à toutes les tentatives de bilinguiser la monnaie de 1903 à 1930. Enfin, Duranleau concluait que « si l'application actuelle du principe de la monnaie bilingue présente tous les inconvénients que l'on prophétise en certains milieux et qu'il soit préférable d'avoir un billet de banque anglo-français au lieu d'un billet en langue française et d'un billet en langue anglaise, je prétends que nous pourrons l'avoir sans avoir à amender la loi »<sup>54</sup>.



### Les premiers billets de la Banque du Canada

La mise en circulation des nouveaux billets biunilingues a coïncidé avec l'ouverture de la Banque du Canada le 11 mars 1935. On notera l'emploi du mot « dollar » sur les billets français. Désignation anglaise officielle de l'unité monétaire canadienne depuis les années 1850, ce terme avait remplacé « piastre » comme appellation légale française de cette monnaie en 1907. Après en avoir critiqué l'usage en 1908, la Société du parler français l'avait introduit, avec le mot « cent », dans son *Glossaire du parler français au Canada* publié en 1930, de sorte que personne ne contestait désormais son appartenance au vocabulaire français<sup>55</sup>.

Si le mot dollar faisait consensus, d'autres aspects des billets biunilingues suscitaient la controverse. Dès le mois de mai, le sous-gouverneur de la Banque du Canada, John Osborne, remarquait que certains anglophones mutilaient les coupures de langue française tandis que les francophones se plaignaient de ne pas avoir accès à un plus grand nombre de billets français<sup>56</sup>. Ces plaintes ont été relayées par la presse francophone, qui déplorait la proportion insuffisante des billets émis en version française et critiquait les pratiques des banques à charte (sauf la Banque canadienne nationale et la Banque provinciale propriétés d'intérêts canadiens-français) qui tenaient de petites quantités de billets français, ne les distribuaient qu'aux clients qui en faisaient expressément la demande au Québec et refusaient souvent d'en offrir ailleurs au Canada<sup>57</sup>.

Craignant qu'une faible circulation des coupures en français serve de prétexte pour les retirer et revenir à l'unilinguisme anglais, les journaux nationalistes ont exhorté les francophones à toujours exiger des billets français, quitte à menacer de changer de banque. On espérait aussi que les banques à charte finiraient par demander elles-mêmes au gouvernement d'émettre des billets bilingues si leurs clients francophones compliquaient leur régie interne en les obligeant à conserver et à distribuer d'importantes quantités de billets dans les deux langues<sup>58</sup>.

Devant ces difficultés, on prêtait au ministre Dupré l'intention de revenir à la charge l'année suivante pour réclamer des billets bilingues<sup>59</sup>. Cependant, ni lui ni ses collègues n'ont eu l'occasion d'intervenir de nouveau sur cet enjeu puisque le gouvernement conservateur et tous ses députés francophones sauf un ont été battus aux élections d'octobre. Bien que la monnaie bilingue n'ait pas été un thème majeur de la campagne électorale, libéraux et nationalistes ont uni leurs voix pour dénoncer la pusillanimité dont la majorité des députés défaites avaient fait preuve dans ce dossier<sup>60</sup>.

### L'année des trois rois

Si jamais le nouveau gouvernement libéral de Mackenzie King avait été tenté de repousser la réalisation de sa promesse de billets bilingues en invoquant le coût de remplacement des coupures qui venaient tout juste d'être émises, ce prétexte a disparu le 20 janvier 1936 avec le décès du roi Georges V et l'avènement de son fils Édouard VIII, qui entraînaient la nécessité de modifier à la fois les billets de banque et les pièces de monnaie. Une semaine à peine après la mort du souverain, Charles Gautier appelait à profiter de l'occasion pour bilinguiser les signes monétaires canadiens<sup>61</sup>.

La presse libérale a repris cet appel de l'éditorialiste du *Droit*. De leur côté, les conservateurs francophones, désormais absents d'Ottawa et convertis au nationalisme par leur chef provincial Maurice Duplessis, se sont empressés de critiquer le silence prudent de Lapointe et Boulanger sur la question de la monnaie bilingue, comme si «leur patriotisme d'occasion s'était refroidi depuis qu'ils détiennent le pouvoir»<sup>62</sup>. Par ailleurs, la Ligue d'action nationale a écrit au gouverneur de la Banque du Canada et au ministre des Finances pour réclamer la bilinguisation des pièces et des billets<sup>63</sup>.

Ainsi sommé de passer de la parole aux actes, le gouvernement King a déposé le 2 juin un amendement à la loi sur la Banque du Canada stipulant que tous les billets seraient bilingues, «tel que le veut l'esprit même de la Confédération»<sup>64</sup>. Le 12 juin, l'étude en comité du projet de loi a donné lieu à une passe d'armes entre Lapointe, redevenu ministre, et Bennett, devenu chef de l'opposition. N'ayant plus de caucus francophone à ménager, Bennett a exprimé ouvertement le fond de sa pensée. Pour lui, le Canada n'était pas un pays bilingue, mais un pays anglophone où le français avait un statut officiel limité, strictement balisé par l'article 133 de la constitution. Cet article ne couvrant pas les signes monétaires, l'émission de billets libellés en français n'était pas un droit, mais une concession que son gouvernement avait faite à la minorité francophone, qu'il mettait en garde contre le danger de priver la majorité anglophone de son libre-choix d'utiliser des billets unilingues anglais. Lapointe a répliqué que l'idée selon laquelle le Canada n'était pas bilingue trahissait un esprit de domination, et que loin d'être une concession ou un privilège, l'émission des billets français constituait la reconnaissance du droit des francophones de vivre comme ils le voulaient chez eux. Il a rappelé que les billets bilingues avaient l'appui des députés libéraux anglophones, qui représentaient la majorité des Canadiens anglais, et même du député conservateur de Westmount Robert Smeaton White. Son allocution a d'ailleurs été acclamée par la masse des députés des deux langues<sup>65</sup>.

Le 17 juin, l'étude en troisième lecture du projet de loi a donné lieu à des échanges encore plus acrimonieux. Le député conservateur britanno-colombien Harry Barber a présenté un amendement prévoyant le maintien des deux séries de billets unilingues, en affirmant qu'il n'était pas raisonnable de faire circuler de la monnaie bilingue dans les provinces de l'Ouest qui comptaient moins de 5 % de francophones. En appui à cet amendement, Bennett a réitéré son opinion sur un ton un peu moins abrasif, laissant à ses lieutenants Earl Lawson et Tommy Church le soin de dénoncer sur un ton menaçant les « empiétements insupportables » du français et la volonté de la minorité d'imposer sa langue à la majorité. En réplique, le premier ministre a affirmé que la majorité n'avait pas plus le droit d'exiger une monnaie rien qu'en anglais que la minorité n'aurait le droit d'exiger une monnaie rien qu'en français. L'introduction de billets bilingues s'inscrivait dans la volonté du gouvernement de « maintenir au Canada une politique de concorde et d'harmonie, une politique libérale de tolérance ». Lapointe a renchéri en s'exclamant qu'il ne pouvait pas croire qu'un citoyen du pays « puisse se sentir humilié du fait que quelques mots de français apparaîtront sur les billets de la Banque du Canada ». Dans une recherche de compromis, des députés du parti social-démocrate CCF et du Crédit social ont proposé un sous-amendement prévoyant que les billets n'incluraient aucun mot spécifiquement anglais ou français. Tant ce sous-amendement que l'amendement Barber ont été défait, et la disposition relative aux billets bilingues a été adoptée par 160 voix (y compris 104 anglophones) contre 43<sup>66</sup>.

Du côté conservateur, l'unique député francophone Jules Wermenlinger, deux de ses collègues anglo-montréalais (R. S. White et Charles Cahan) et la députée du Yukon ont rompu la ligne de parti et voté en faveur des billets bilingues. Ce débat allait avoir des conséquences politiques à long terme, puisque la francophobie exprimée par Bennett et certains de ses députés a acté la rupture entre les conservateurs francophones et leur parti fédéral<sup>67</sup>, assurant aux libéraux un demi-siècle de pouvoir presque ininterrompu à Ottawa. Saluée par tous, l'adoption du billet bilingue a aussi signalé la fin de l'alliance nouée entre libéraux et nationalistes pour l'obtenir. Dès le 23 juin, *Le Devoir* écrivait que le gouvernement King avait certes « posé un acte d'équité et de bon sens qui lui vaut de justes applaudissements », mais rappelait que les libéraux avaient longtemps écarté les réclamations en faveur des signes monétaires bilingues et les prévenait de ne pas monter en épingle cette avancée pour inciter les électeurs à voter pour le parti libéral provincial contre la nouvelle union conservatrice-nationaliste créée par Maurice Duplessis<sup>68</sup>.



En parallèle, le gouvernement King a décidé de modifier le revers des pièces de monnaie en y introduisant des symboles canadiens comme la feuille d'érable, le castor, le voilier *Bluenose* et le caribou. Ce changement, qui n'exigeait aucun amendement législatif, n'a apparemment suscité aucun commentaire positif ou négatif, bien qu'il ait entièrement

bilinguisé la monnaie avec la suppression des mots anglais ONE et FIVE sur les pièces de 1 ¢ et 5 ¢.

Vu le temps nécessaire pour produire les nouveaux signes monétaires, tant la frappe des nouvelles pièces que l'impression des nouveaux billets ne pouvaient avoir lieu avant 1937. En décembre, l'abdication d'Édouard VIII en faveur de son frère Georges VI a encore ralenti le processus, en obligeant la Monnaie royale canadienne et la Banque du Canada à modifier l'effigie du souverain qui devait figurer à l'avers des pièces et sur la face avant des billets.



### Une date historique

Tandis que la mise en circulation des nouvelles pièces de monnaie est passée presque inaperçue, celle des billets de banque bilingues le 19 juillet 1937 a suscité un élan d'enthousiasme dans la presse francophone, dont le journaliste Louis Francoeur a témoigné en termes éloquents dans *La Patrie* :

Les billets de banque bilingues sont émis aujourd'hui. Cela fait de la journée une date historique. Le Canada proclame aujourd'hui l'existence d'un fait par le document usuel le mieux connu : la monnaie. C'est la monnaie, avec le timbre-poste qui donne à l'étranger l'idée première, et souvent la première notion d'un pays lointain. Le billet de banque et le timbre-poste renseignent l'univers sur la langue officielle d'une contrée. Au monde entier, notre nouveau billet bilingue proclame donc qu'au Canada on parle deux langues, l'anglais et le français. La Confédération canadienne a été extrêmement lente à mettre les deux langues au même niveau. Certains de nos représentants du temps jadis, à Ottawa, manquèrent de fermeté. D'autres luttrèrent pendant longtemps sans succès. Il y a à peine quinze ans, nos timbres et notre monnaie ne faisaient aucune place au français. Mais depuis, l'on a fait du chemin. M. King nous a donné le timbre d'accise, puis le timbre-poste en deux langues. Ensuite, M. Bennett a mis en circulation des billets anglais et des billets français. Aujourd'hui, nous avons la monnaie intégralement bilingue. Il convient, au jour de la victoire, de ne pas oublier les luttes anciennes de quelques-uns des nôtres [...] Depuis trente ans, surtout, que la question de la monnaie bilingue se posait, juillet 1937 y donne la réponse. Réjouissons-nous-en, et rappelons-nous une fois de plus qu'une minorité ne triomphe qu'en raison de sa ténacité.<sup>69</sup>

Dans *Le Devoir*, Omer Héroux, qui avait été l'un des premiers à revendiquer une monnaie bilingue trente ans auparavant, concluait en ces termes :

Deux leçons jaillissent avec une particulière évidence de toute cette histoire : la première, c'est que l'égalité de fait ne nous sera jamais concédée que si nous savons la réclamer avec énergie, avec méthode aussi ; la deuxième, c'est que la volonté et la persévérence finissent, la plupart du temps du moins, par emporter leur point. Nous sommes payés pour savoir qu'il

est trop de domaines encore chez nous où le français n'est pas traité avec les mêmes égards que l'anglais. Il faut que cela cesse. Et, si nous le voulons bien, cela cessera. Nous ne demandons que notre place, mais nous demandons toute notre place dans la communauté canadienne.<sup>70</sup>

## La place du français

Le débat sur la bilinguisation des signes monétaires canadiens a porté exclusivement sur la présence du français. Pourtant, la représentation des langues sur la monnaie comprend d'autres éléments significatifs comme la taille des caractères et le rang accordé à chaque langue. La question de la taille des lettres ne s'est jamais posée au Canada, où les mots français ont toujours été inscrits dans les mêmes caractères que les mots anglais correspondants. Par contre, la place respective des inscriptions anglaises et françaises sur les billets de banque est révélatrice du statut ambigu du français au Canada entre la fin des années 1930 et la fin des années 1960.

En effet, un billet de banque se lit comme un texte, de haut en bas et de gauche à droite, de sorte que l'emplacement des inscriptions sur les billets multilingues envoie un message subtil sur la hiérarchisation des langues dans le pays émetteur. Au Canada, l'anglais est toujours placé à gauche ou au-dessus du français sur les billets de 1937 à l'effigie de Georges VI et les billets de 1954 à l'effigie d'Élisabeth II, reflet de la reconnaissance du français comme langue minoritaire. En 1969, le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau a fait adopter la *Loi sur les langues officielles*, qui donnait aux deux langues un statut officiel égal pour tout ce qui relevait du gouvernement fédéral. Ce changement est illustré sur les billets de la nouvelle série émise entre 1969 et 1975, où l'anglais et le français alternent en première place des légendes.

## Conclusion

Les signes monétaires canadiens sont devenus bilingues en 1937. Cet événement a marqué le point tournant d'un processus de bilinguisation qui s'est étendu sur plusieurs décennies et dans lequel des figures marquantes du nationalisme canadien-français, comme Armand Lavergne, et des personnalités aujourd'hui méconnues, comme Oscar Boulanger, ont joué un rôle déterminant. Ce processus a accompagné la reconnaissance grandissante du bilinguisme comme marqueur de l'identité canadienne, soulignant le lien étroit qui existe entre l'iconographie des signes monétaires et l'évolution des réalités sociopolitiques.

<sup>1</sup> Robert Talbot, *Moving Beyond Two Solitudes: Constructing a Dynamic and Unifying Francophone/Anglophone Relationship, 1916-1940*, thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 2014, p. 382-393.

<sup>2</sup> Guy Rocher, « Autour de la langue : crises et débats, espoirs et tremblement », dans Gérard Daigle, dir., *Le Québec en jeu*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 423.

<sup>3</sup> Joël Belliveau et Marcel Martel, « “One Flag, One Throne, One Empire” ? Espousing and Replacing Empire Day in French Canada, 1899-1952 », dans Raymond B. Blake et Matthew Hayday, dir., *Celebrating Canada : Holidays, National Days and the Crafting of Identities*, Toronto, University of Toronto Press, 2016, p. 125.

<sup>4</sup> Virginie Hébert, « Le mythe de l'anglais langue universelle dans les débats éducatifs d'entre-deux-guerres au Québec : appropriation et contestation d'une construction coloniale britannique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 71, 3-4 (2018), p. 72.

<sup>5</sup> *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada*, vol. 60, Ottawa, 1903, col. 6658-6659.

<sup>6</sup> *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada*, vol. 72, Ottawa, 1905, col. 6976-6977.

<sup>7</sup> *La Vérité*, 10 juin 1905, p. 3.

<sup>8</sup> *La Libre Parole*, 24 juin 1905, p. 2.

<sup>9</sup> *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada*, vol. 79, Ottawa, 1907, col. 3759-3792.

---

<sup>10</sup> *Bulletin de la Chambre de commerce du District de Montréal* (janvier 1919), p. 3.

<sup>11</sup> *Le Droit*, 10 janvier 1919, p. 4.

<sup>12</sup> Robert Vézina et Claude Poirier, dir., *Dictionnaire historique du français québécois*, 2<sup>e</sup> éd., Québec, Trésor de la langue française au Québec/Université Laval, 2023, dhfq.org ; Pierre-Napoléon Breton, *Histoire illustrée des monnaies et jetons du Canada*, Montréal, P.-N. Breton & Cie, 1894, p. 37.

<sup>13</sup> *The Quebec Chronicle*, 20 janvier 1919, p. 4.

<sup>14</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 23 janvier 1919, p. 2.

<sup>15</sup> *The Quebec Chronicle*, 29 janvier 1919, p. 7.

<sup>16</sup> *Le Droit*, 19 mars 1919, p. 1.

<sup>17</sup> *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada*, vol. 141, Ottawa, 1920, p. 321.

<sup>18</sup> *Le Devoir*, 3 avril 1920, p. 3.

<sup>19</sup> *Préfixe du statut concernant certaines lois du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et certaines proclamations, certains arrêtés du gouverneur en conseil*, Ottawa, 1920, p. ix.

<sup>20</sup> *Le Droit*, 29 mai 1920, p. 3.

<sup>21</sup> *La Confédération des travailleurs catholiques du Canada*, Montréal, École sociale populaire, 1921, p. 22.

<sup>22</sup> R.-Gilles Mousseau, « Timbres et monnaies bilingues », *La Revue nationale*, 5 (1923), p. 369-375.

<sup>23</sup> *Le Droit*, 28 décembre 1928, p. 3.

<sup>24</sup> Nolan Brown, *Protecting the Individual: The Origins and Development of Saskatchewan Conservatism, 1905-1944*, thèse de doctorat (histoire), Université Western Ontario, 2019, p. 77-82.

<sup>25</sup> John MacFarlane, *Ernest Lapointe and Quebec's Influence on Canadian Foreign Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p. 41.

<sup>26</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 7 mai 1929, p. 3.

<sup>27</sup> *Le Bulletin des agriculteurs*, 28 juin 1934, p. 2.

<sup>28</sup> *L'Événement*, 20 juin 1931, p. 1.

<sup>29</sup> *Le Devoir*, 11 février 1932, p. 7.

<sup>30</sup> *Le Soleil*, 20 février 1932, p. 14 ; *La Presse*, 7 mars 1932, p. 6.

<sup>31</sup> *L'Événement*, 2 mars 1932, p. 8 ; *Le Droit*, 11 mars 1932, p. 12.

<sup>32</sup> *Le Droit*, 4 mars 1932, p. 1-2 ; *Le Soleil*, 7 mars 1932, p. 4.

<sup>33</sup> *Le Canada*, 12 juillet 1932, p. 2.

<sup>34</sup> *La Presse*, 26 mai 1932, p. 14.

<sup>35</sup> *L'Événement*, 17 août 1932, p. 4.

<sup>36</sup> *La Tribune*, 4 juillet 1932, p. 3 ; *Le Droit*, 30 novembre 1932, p. 9.

<sup>37</sup> *La Tribune*, 16 février 1932, p. 5 ; *La Presse*, 11 mars 1932, p. 7.

<sup>38</sup> *Le Canada*, 20 décembre 1932, p. 1-2.

<sup>39</sup> *Le Canada*, 12 novembre 1932, p. 1.

<sup>40</sup> *Le Peuple*, 2 décembre 1932, p. 2.

<sup>41</sup> *Le Devoir*, 31 janvier 1933, p. 1-2.

<sup>42</sup> *Le Droit*, 1<sup>er</sup> février 1933, p. 1.

<sup>43</sup> *Le Devoir*, 28 février 1933, p. 1.

<sup>44</sup> *Le Droit*, 26 janvier 1934, p. 1.

<sup>45</sup> *Le Devoir*, 27 février 1934, p. 1.

<sup>46</sup> *Le Devoir*, 23 février 1934, p. 1.

<sup>47</sup> *Le Devoir*, 6 juin 1934, p. 1 ; *La Presse*, 6 juin 1934, p. 10.

<sup>48</sup> Lionel Groulx, *Le nationalisme canadien-français*, Ottawa, 1949, p. 18.

<sup>49</sup> *Le Soleil*, 30 juin 1934, p. 16.

<sup>50</sup> *L'Ordre*, 21 juillet 1934, p. 2.

<sup>51</sup> Robert Talbot, *Moving Beyond Two Solitudes*, op. cit., p. 384-385.

<sup>52</sup> *Le Droit*, 23 juin 1934, p. 1 et 14.

<sup>53</sup> *Le Droit*, 3 juillet 1934, p. 7.

<sup>54</sup> Alfred Duranleau, *La monnaie bilingue. Le premier billet du Dominion en français*, Montréal, 1934, p. 31.

<sup>55</sup> Robert Vézina et Claude Poirier, dir., *Dictionnaire historique du français québécois*, op. cit. ; Société du parler français, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale, 1930, p. 183 et 292.

<sup>56</sup> Banque du Canada, *L'œuvre artistique dans les billets de banque canadiens*, Ottawa, 2006, p. 22.

<sup>57</sup> *Le Devoir*, 22 mai 1935, p. 4 ; *Le Droit*, 8 juin 1935, p. 1.

<sup>58</sup> *Le Devoir*, 23 mars 1935, p. 1.

<sup>59</sup> *L'Ordre*, 10 avril 1935, p. 2.

<sup>60</sup> *Le Soleil*, 15 octobre 1935, p. 4 ; *L'Action nationale*, 6, 3 (novembre 1935), p. 179.

<sup>61</sup> *Le Droit*, 27 janvier 1936, p. 3.

<sup>62</sup> *Le Canada*, 5 février 1936, p. 2 ; *L'Illustration*, 5 février 1936, p. 6.

<sup>63</sup> *L'Action nationale*, 7, 2 (février 1936), p. 128.

<sup>64</sup> *Le Canada*, 2 juin 1936, p. 1.

<sup>65</sup> *Le Devoir*, 12 juin 1936, p. 1 et 7.

<sup>66</sup> *Le Devoir*, 17 juin 1936, p. 1, 7 et 10.

<sup>67</sup> *Le Devoir*, 24 juin 1936, p. 3.

<sup>68</sup> *Le Devoir*, 23 juin 1936, p. 1.

<sup>69</sup> *La Patrie*, 19 juillet 1937, p. 8.

<sup>70</sup> *Le Devoir*, 20 juillet 1937, p. 1.